

Concours de nouvelles, la plume virtuelle : exploration de l'écriture assistée par ChatGPT

Le prix de la plume virtuelle : l'exploration de l'écriture assistée par ChatGPT encourage la réflexion sur l'interaction entre l'intelligence artificielle et la créativité humaine, tout en mettant en valeur le pouvoir de l'écriture pour influencer et transformer le monde.

Règlement

Article 1 : Organisateur et durée du concours

1.1. Les Éditions Edilivre, dont le siège est situé au 157 boulevard Macdonald – Le Cargo, 75019 Paris organise le concours de nouvelle Le prix de la plume virtuelle : l'exploration de l'écriture assistée par ChatGPT dont les gagnants seront désignés par un comité de lecture professionnel désigné par la maison d'édition.

1.2. Le concours est ouvert à partir du 12 septembre 2023 et jusqu'au 6 octobre 2023 à minuit. Les textes reçus postérieurement ne seront pas retenus.

Article 2 : Inscription et participation au concours

2.1. Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne **résidant en France Métropolitaine et Belgique** désirant y participer qu'il s'agisse d'un auteur ou non.

2.2. Les textes présentés devront être envoyés par l'intermédiaire du formulaire d'inscription du concours disponible sur la page consacrée sur le site Edilivre (<http://www.edilivre.com/>). Le concours est gratuit et aucun droit de participation ne sera demandé aux participants.

2.3. Le concours est limité à une seule participation par personne.

2.4. La participation au concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du participant.

Article 3 : Conformité

3.1 Chaque participant doit répondre aux conditions de participation citées au point 2.1 pour avoir une chance de figurer parmi les gagnants du concours.

3.2 Ne seront pas retenus par le jury - Les textes manuscrits - Les textes orduriers - Les textes contenant des fautes d'orthographe ou de syntaxe - Les textes contenant des polémiques politiques ou religieuses - Les textes à caractère pornographique - Les textes non conformes au règlement ne seront pas communiqués au jury. La participation à ce concours implique l'acceptation de fait du règlement. Tout envoi illisible ou incomplet ne sera pas pris en compte.

3.3 Les textes attendus sont des nouvelles ne dépassant pas les 15 pages, soit maximum 45 000 caractères espaces compris. Seuls les textes envoyés au format numérique seront acceptés. Les textes devront être envoyés au format odt, Word ou PDF. Les textes imprimés ou manuscrits ne seront pas acceptés. Le document devra contenir : le titre de la nouvelle et le corps du texte.

3.4 Nous attendons des participants qu'ils utilisent ChatGPT comme un outil créatif et innovant pour produire un texte convaincant. ChatGPT doit servir pour la génération d'idées ou de premières ébauches. Les auteurs devront ensuite affiner et améliorer le texte généré par l'IA en y ajoutant leur touche personnelle, leur sensibilité et leur expertise en tant qu'auteur. Les textes uniquement générés par ChatGPT sans retouche de la part de l'auteur seront éliminés.

3.5 Les textes devront respecter un thème d'écriture sur lequel tous les participants doivent plancher : ***écrire le Futur avec ChatGPT : réveiller la Culture à travers l'IA***. Les participants sont invités à plonger dans un monde futuriste où la culture a été perdue où la culture a été perdue. Vous devrez imaginer un texte de fiction se déroulant dans un futur imaginaire. Le héros de l'histoire aura pour quête de refaire émerger la culture disparue. L'un des défis de ce concours pour les auteurs est de trouver des idées, des valeurs, des connaissances et des traditions culturelles qui semblent pertinentes pour la résurrection de la culture.

3.6 La typographie utilisée, le corps et l'interlignage sont laissés au choix du candidat. Les participants auront toute liberté pour explorer les genres et les styles littéraires qui correspondent à leur vision du futur et à la quête du héros. Que ce soit à travers la science-fiction, le fantastique, la dystopie ou tout autre genre, l'accent doit être mis sur la créativité, l'originalité et la capacité à imaginer un monde futur riche en culture en utilisant ChatGPT comme un outil d'écriture.

Article 4 : Désignation des gagnants

Les décisions concernant les résultats sont sans appel. L'organisateur ne répondra pas aux questions des candidats concernant les résultats du concours. L'organisateur désignera les gagnants suite au verdict des jurys qui auront minutieusement lu l'ensemble de texte. Seuls les lauréats seront avertis si la nouvelle a été récompensée par le jury. Les résultats seront rendus publics le 3 novembre 2023 sur les réseaux sociaux Edilivre, et par le biais d'une newsletter.

Article 5 : Récompense

Les 15 nouvelles les plus en conformité avec la thématique seront sélectionnés par notre jury et édités dans un recueil qui sera publié en fin d'année 2023 sous le label Edilivre.

Les auteurs des 3 premières nouvelles recevront chacun des lots d'exception :

Lot N°1 : Pass Duo Patrimoine (permet de visiter plus de 600 châteaux, monuments, musées et jardins en France et Belgique pour 2 personnes)

Lot N°2 : 1 Abonnement annuel Audible (1 livre audio par mois pendant 1 an) + 2 entrées à la Cité des Sciences

Lot N°3 : 1 Abonnement annuel Kindle (1 livre numérique par mois pendant 1 an)

Article 7 : Modalités de remise des récompenses

L'Organisateur du concours contactera par mail les gagnants et les informera des modalités à suivre pour accéder à leur gain. Aucun courrier ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné, seuls les

gagnants seront contactés. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées.

Article 8 : Responsabilité

L'organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement. L'organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au concours. Par ailleurs, l'organisateur du concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale. L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

